RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.H.G.

Société Civile Immobilière au Capital de 1000,00 €
2, place d'Irlande 548500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
RCS NANCY 893 295 444

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/12/2024

L'an Deux mille vingt-quatre
Le 1er décembre à 16 heures

Les associés de la société **A.H.G.,** au capital de 1000,00 € divisé en 500 parts sociales de 2,00€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par **Madame Alev KILINC,** gérante de ladite société, demeurant au [redacted]

La présidente constate :

- Qu'est présent en dehors de lui-même (titulaire de 475 parts),
- **Monsieur Sabir Ahme**[redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] 25 parts).
- **Monsieur Halil GUZEL,** né le [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] vel associé)

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer conformément à la loi et aux statuts.

Le président rappel **l'ordre du jour** de l'Assemblée :

- **Approbation des cessions de parts**
- **Approbation du transfert du siège social**
- **Approbation de la modification corrélative des statuts**

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des cessions de parts

Monsieur Sabir Ahmet KILINC fait part de son intention de céder la totalité de ces actions qu'il détient au sein de la société civile immobilière A.H.G. ; soit 25 parts numérotées de 01 à 25.

- Il présente Monsieur Halil GUZEL en tant que cessionnaire de ces 25 actions numérotées de 1 à 25 et en demande l'approbation à la collectivité des associés.

[redacted]

Madame Alev KILINC fait part de son intention de céder 225 parts qu'elle détient au sein de la société civile immobilière A.H.G. ; soit 225 parts numérotées de 26 à 250.

- Elle présente Monsieur Halil GUZEL en tant que cessionnaire de ces 225 parts numérotées de 26 à 250 et en demande l'approbation à la collectivité des associés.

La collectivité des associés approuve cette résolution et l'adopte à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Approbation du transfert du siège social

Madame Alev KILINC fait part de son intention de transférer le siège social de la société au [redacted] à compter de ce jour.

La collectivité des associés approuve cette résolution et l'adopte à l'unanimité.

TROISIEME ET DERNIERE RESOLUTION
Approbation de la modification corrélative des statuts

Suite aux modifications intervenues au sein de la société, la collectivité des associés décide de modifier corrélativement les articles 4 et 7 des statuts de la société civile immobilière A.H.G. comme suit :

(Extrait des statuts de la SCI A.H.G., Art.4 et 7)

« Article 4 : SIEGE

*Le siège social est fixé à : **18 RUE DE LA BERBIERE – 54670 CUSTINES***

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

« Article 7 - TOTAL DES APPORTS -CAPITAL - REPARTITION

TOTAL DES APPORTS

La valeur totale des apports est de : 1000, 00 €

CAPITAL - REPARTITION

Le capital social est fixé à la somme de : 1000, 00 €

Il est divisé en 500 parts, de DEUX EUROS (2,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 500 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

***1°) Monsieur Halil GUZEL,** 250 parts numérotées de 01 à 250*
***2°) Madame KILINC Alev,** 250 parts numérotées de 251 à 500 »*

[redacted]

AK

SK

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la gérante déclare la séance levée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes, pour l'accomplissement des formalités légales éventuelles.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les associés.

Fait le 1er décembre 2024, à [redacted]

Madame Alev KILINC
Gérante-Associée
[redacted]

Monsieur Halil GUZEL
Associé Entrant
[redacted]

Monsieur Sabir Ahmet KILINC
Associé Sortant
[redacted]

AK